

CONDITIONS GENERALES

PRESENTATION

WAKY COACHING SPRL dont le siège d'exploitation est situé Cour St-Quirin, 9 à Malmedy est un centre de Coaching, Fitness et de réhabilitation privé qui met ses infrastructures et ses équipements à la disposition de ses membres ou clients dans le but principal de leur permettre d'exercer des activités physiques et sportives. Elle le fait dans la mesure de ses moyens. Les membres concluent une convention avec WAKY COACHING. La relation contractuelle entre WAKY COACHING et les membres est stipulée dans ces conditions générales.

GENERAL

La direction de WAKY COACHING se réserve le droit d'entrée. Toute personne entrant dans le centre se soumet automatiquement et sans condition au présent règlement. Sauf autorisation écrite de la direction, toute affiliation, abonnement ou carte client est strictement personnel et non cessible. Le centre se réserve le droit de modifier sans préavis les heures d'accès et d'annuler les cours qui ne rassemblent pas un minimum de 3 personnes.

Chaque membre se comportera d'une façon conforme à l'esprit du centre et respectera notamment les règles de sécurité, d'hygiène et de calme. Un règlement d'ordre intérieur est disponible sur simple demande.

ETAT DE SANTE

Chaque membre se déclare en bonne santé et physiquement apte à pratiquer des exercices physiques. Il reconnaît n'avoir caché aucune information, aucune raison médicale ou autre qui l'empêcherait de faire un effort physique. Chaque membre reconnaît avoir pris conseil auprès de son médecin. Un certificat médical d'aptitude physique peut être exigé pour les personnes présentant un facteur à risque. Il est interdit de fréquenter le centre en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures grave en raison du risque de porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité des autres membres.

ORDRE INTERIEUR

Chaque membre doit être en possession de sa clé TGS pour accéder aux installations du club. Seuls les membres en ordre de paiement ont accès au club. Une tenue sportive propre est de rigueur dans les locaux. Il est demandé à chaque membre de prévoir une paire de chaussure de sport ou d'intérieur et de changer de chaussure dès l'arrivée dans le centre. Les chaussures doivent bien évidemment être propres et non marquées.

Dans un souci d'hygiène, chaque membre doit se munir d'une serviette pour protéger le matériel de la transpiration. Il est également demandé de veiller à laisser les machines et les tapis dans un état acceptable pour le suivant.

En période d'affluence, il est demandé à chaque membre de limiter l'utilisation du matériel cardio à 20 minutes.

Il est interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans les installations.

Le membre s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité des appareils utilisés.

Le centre se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respectera pas le présent règlement.

CARTE DE MEMBRE

La carte de membre est obligatoire pour l'activité Fitness, mais pas pour les cours collectifs. Elle se matérialise par une Clé TGS ou Wellness Key.

Chaque membre s'engage à utiliser sa clé pour pénétrer dans les installations et à la présenter au personnel si nécessaire.

ABONNEMENT ANNUEL- Fidélité

L'abonnement d'un an fait l'objet d'une convention entre WAKY COACHING et le membre. Elle est valable de date à date, cette dernière constituant « l'échéance » du

contrat. Ce contrat est du en totalité et payé, soit au comptant au moment de la signature du contrat, soit par étalement de paiement en maximum 12 mensualités. Dans le premier cas, le membre reçoit un mois d'abonnement supplémentaire gratuitement. Aucun motif, autre que ceux expressément prévus dans les conditions générales, ne peut justifier l'arrêt des paiements mensuels.

Puisque le contrat est conclu pour une durée d'un an avec un montant fixe, WAKY COACHING ne peut procéder à aucune modification tarifaire pendant la durée du contrat. Cependant, WAKY COACHING se réserve le droit de modifier ses prix à l'échéance annuelle, dans le cadre d'une reconduction tacite du contrat, notamment pour suivre le cours de l'index basé sur l'indice déterminé par les Autorités officielles belges. Dans le cas d'une modification d'une autre nature que l'index, Le membre sera préalablement averti et sera en mesure de résilier le contrat à l'échéance s'il ne marque pas son accord avec la nouvelle politique tarifaire du Centre. Sauf demande écrite du membre, le contrat est reconduit tacitement, à l'échéance, pour une durée d'un an.

Le membre peut, à tout moment, solliciter une adaptation de son contrat pour bénéficier d'une offre promotionnelle. Dans ce cas, une nouvelle échéance est fixée à 1 an à partir de la date de sa demande. Les conditions générales s'appliquent de la même manière que pour le précédent contrat. En cas de résiliation anticipative régulière, le membre pourra être tenu au remboursement des avantages octroyés dans le cadre d'une promotion liée à une durée de contrat.

Le membre peut résilier son contrat à l'échéance, moyennant information écrite (par mail ou par courrier) auprès du secrétariat, au plus tard deux mois avant la date d'échéance du contrat.

Toutefois, si des raisons personnelles, médicales ou professionnelles, dûment justifiées par écrit, ne permettent plus au membre de pratiquer un entraînement régulier en salle, et pour autant que la justification reçoive l'aval de la direction de WAKY COACHING (aval automatique en cas d'avis médical), le membre pourra solliciter, soit :

- le transfert de son abonnement vers un non membre, pour la durée restante du contrat. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune indemnité de rupture de contrat pour autant que son remplaçant s'engage à :
 - s'acquitter pleinement des obligations du contrat initial transféré
 - s'acquitter d'un montant forfaitaire supplémentaire de 125 EUR pour couvrir :
 - les frais d'inscription
 - la mise à disposition d'une clé TGS Technogym personnelle
 - l'entretien WAKY COACHING d'une heure afin d'établir les objectifs d'entraînement
 - la réalisation du programme d'entraînement
 - l'explication quant à l'utilisation des machines (30 min)
 - un test physique à l'effort
- La remise d'un bon d'achat équivalent aux mois restants jusqu'à échéance du contrat, à partir du mois suivant le jour de réception du courrier le sollicitant de manière explicite

Dans des cas exceptionnels, tels que : grossesse, maladie chronique, accident n'autorisant plus la pratique sportive pour une durée de minimum 6 mois, décès d'un conjoint ou perte d'emploi d'un membre du ménage ; attesté par

écrit par un médecin ou par une autorité compétente et dont le centre a été informé immédiatement, l'abonnement pourra être annulé sur le champ, et aucune indemnisation ne sera demandée. WAKY COACHING se réserve un droit d'appréciation et peut solliciter la présentation de documents complémentaires s'il estime les premiers incomplets ou peu probants. La condition relative au licenciement ne pourra pas s'appliquer dans le cas d'un contrat de type « étudiant ». Pour tous les cas non explicitement indiqués dans le présent paragraphe, le précédent paragraphe reste de stricte application.

En cas de déménagement pour une justification externe au membre (ne pouvant être raisonnablement prévu de longue date), un préavis de deux mois à compter du jour de la demande écrite sera demandé, sous couvert de la présentation des pièces justifiant la situation invoquée.

Dans tous les cas de résiliation, un arrangement à l'amiable sera d'abord recherché, pour autant que le contractant ait respecté son devoir d'information préalable

ABONNEMENT A DUREE INDETERMINEE - Liberté

Cet abonnement de 3 mois minimum est également régi par une convention entre WAKY COACHING et le membre, mais il ne fixe pas spécifiquement d'échéance à terme. Le contrat est donc reconduit tacitement de mois en mois. Si cet abonnement flexible permet au membre de fixer lui-même l'échéance de son contrat, il est toutefois tenu d'informer deux mois à l'avance, par écrit au secrétariat, de sa décision de mettre un terme à celui-ci. Ces deux mois sont à considérer en tant que frais de résiliation et durant cette période, le membre est autorisé à fréquenter le Centre aux mêmes conditions contractuelles qu'auparavant. Ces mois sont calculés à partir du mois suivant le jour de réception de la demande écrite du membre de mettre un terme à son contrat. La demande ne doit contenir aucune justification formelle, mais simplement les informations permettant l'identification du membre et la date souhaitée de clôture effective du contrat.

Les cas exceptionnels, tels qu'évoqués au titre précédent « Abonnement annuel », sont également d'application pour l'abonnement à durée indéterminée. Puisque le contrat est conclu sans fixer préalablement une échéance de clôture, WAKY COACHING se réserve le droit de modifier sa grille tarifaire, sans devoir en solliciter l'autorisation préalable du membre, et d'appliquer la nouvelle tarification à la domiciliation de paiement. WAKY COACHING sera toutefois tenu d'en informer préalablement le membre afin de lui permettre de résilier son contrat s'il ne marque pas son accord avec la nouvelle politique tarifaire, sauf dans le cas d'un changement de tarif consécutif à une modification de l'index basé sur l'indice déterminé par les Autorités officielles belges.

CARTE D'ACCES & CARTE DE COURS

Les membres qui fonctionnent avec une carte d'accès ou une carte de cours collectifs ne peuvent prendre part à l'activité si ils ne sont pas en possession de leur clé TGS.

Les cours collectifs se font sur réservation. En cas d'empêchement, ils doivent être décommandés au plus tard la veille pour 21h00. Les cours réservés mais non décommandés seront automatiquement débités de la carte. En outre, le membre ne bénéficiera pas des tests physiques réservés à l'accompagnement à long terme des membres abonnés.

ACCES AUX SERVICES ONLINE

Tout membre reçoit, au démarrage de son contrat, un code PIN lui permettant d'accéder aux services Online du Centre. Il pourra notamment procéder à la réservation des cours collectifs, ou encore télécharger des documents ou disposer des informations actualisées relatives à son contrat. Ce code PIN est strictement personnel et confidentiel. En cas

d'utilisation abusive du code PIN, WAKY COACHING se réserve le droit de fermer l'accès aux services en ligne au membre concerné.

DOMICILIATION

En principe, l'abonnement annuel est payable au comptant, pour toute la durée du contrat. Le membre peut solliciter un étalement de paiement, sur 6 ou 12 mois maximum. Dans ce cas, il s'oblige à établir une domiciliation, dont les formalités sont exclusivement prises en charge par WAKY COACHING. Dans le cadre d'un abonnement à durée indéterminée, seule la domiciliation est autorisée en tant que moyen de paiement du contrat. A cet effet, les formulaires sont complétés et signés en même temps que le contrat. WAKY COACHING s'occupe des formalités administratives qui en découlent.

Le membre s'engage à être débité de son compte dès le mois suivant son inscription au centre. Chaque prélèvement est effectué le 05 du mois pour les abonnements signés avant le 15 du mois et le 20 pour les abonnements signés après le 15 du mois. Toute domiciliation impayée sera automatiquement représentée à la banque dans la quinzaine.

Le membre s'engage à communiquer à WAKY COACHING tout changement d'adresse ou de numéro de compte dans les plus brefs délais.

REPORT D'ABONNEMENT

WAKY COACHING offre la possibilité de report d'abonnement pour congé d'un mois (uniquement pour les abonnés à 1 an) ou pour la durée d'un certificat médical (dont copie doit être déposée au secrétariat du Centre) en cas de maladie. Tous report devra être impérativement signalé avant les congés ou au début de l'incapacité.

SYSTEME TECHNOGYM

En cas de perte ou de vol de la clé TGS, il sera demandé 15 € pour obtenir une nouvelle. A l'expiration de l'abonnement et sur demande expresse du client, le centre s'engage à racheter la clé TGS pour 7 €uro.

ASSURANCES

Le centre est couvert par une assurance en responsabilité civile. Aucune assurance personnelle ou individuelle n'est incluse dans les abonnements. WAKY COACHING invite ses membres à vérifier s'ils disposent d'une couverture valable contre les accidents personnels.

Le centre est dégagé de toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les installations. Les objets de valeurs peuvent être déposés au secrétariat lorsqu'un membre du personnel est sur place.

HEURES D'OUVERTURES

Du lundi au vendredi de 08h30 à 21h30.

Le samedi de 09h00 à 16h00.

Le dimanche de 09h00 à 13h00